

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de la convocation : 29/11/2021

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN et le six décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, LAMANDE Laurent, MASCRE Gérard, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, LEBLOND Alain, BONNAC Patrick, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry,

Pouvoirs : BONNEMAISON Chantal pouvoir à ZARADER Karine, LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole, TORRES Sébastien pouvoir à PELLEGRINO Yvette

Absents excusés : PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile, DOTTO Christian

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation de l'attribution de compensation 2021

Numéro : VIII-2021/100

Exposé des visas :

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement ;

Vu la délibération 2021.144 du 16 novembre 2021 de notification des attributions de compensation 2021 par le Conseil Communautaire du Muretain Agglo

Exposé des motifs :

L'article 1609 nonies C-V du Code général des impôts a été modifié par l'article 81 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finance rectificative pour 2016 ; Il assoupli les modalités de versement de l'attribution de compensation aux communes puisqu'il est désormais possible de créer, sous certaines conditions, une « attribution de compensation d'investissement », c'est-à-dire d'inscrire en section d'investissement une partie de l'attribution de compensation.

Pour la commune de Lavernose-Lacasse, l'AC en fonctionnement est de -193773 € et en investissement de -738117 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

-D'approuver les montants de l'attribution de compensation 2021 :
- en fonctionnement de -193 773 €, et en investissement de -738 117 €

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

**Objet : Demande de subvention pour l'extension de l'école maternelle auprès de l'Etat
DETR/DSIL 2022**

Numéro : VIII-2021/101

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'année 2022, afin d'aider la commune à financer l'extension de l'école maternelle. Les travaux débiteront premier semestre 2022.

Le montant total de l'opération s'élèvera à 300.510 € HT soit 360.612 € TTC

OBJET	HT	TTC
Travaux	267 000.00 €	320 400.00 €
Honoraires architecte	26 700.00 €	32 040.00 €
Etude de sol	1 910.00 €	2 292.00 €
Contrôle règlementaire	2 900.00 €	3 480.00 €
Etude thermique RT	2 000.00 €	2 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 20 - CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet : Complément sur les tarifs de location de la salle des fêtes et la salle Vernosolem (Salle château) aux associations.

Numéro : VIII-2021/102

Exposé des visas :

Vu la délibération n°I-2015-03 du 05/01/2015, fixant les tarifs de location de la salle des fêtes et la salle Vernosolem (salle château).

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au conseil, que les associations louent de plus en plus souvent les salles communales (salle des fêtes et salle Vernosolem (salle château)) et qu'il est régulièrement constaté, que celles-ci ne sont pas systématiquement nettoyées. Pour cela, il propose la mise en place d'une option ménage venant en supplément du coût de la location.

Pour la salle des fêtes : Option ménage 60€

Pour la salle Vernosolem/salle château : Option ménage 40€

Considérant qu'il a lieu de compléter la délibération ci-dessus mentionnée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de Valider les tarifs ci-dessus qui compètent la délibération n°I-2015-03 du 05/01/2015

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Objet : Révision des tarifs de droit de place

Numéro : VIII-2021/103

Exposé des visas :

Vu la délibération du 11/12/2001

Exposé des motifs :

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs de droit de place, Monsieur le Maire propose :

- Droit de place cirque : 50 € à chaque installation
- Droit de place commerçant : 10 € par jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les tarifs de droit de place comme tels qu'énoncés ci-dessus.

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Objet : Autorisation signature convention de passage Société CEMEX Granulats Sud-Ouest/SAGe/Commune de Lavernose-Lacasse – résilie la convention du 29/10/2012

Numéro : VIII-2021/104

Exposé des visas :

Vu la délibération du VII-2012/70

Vu le projet de convention de passage Société CEMEX Granulats Sud-Ouest/SAGe/Commune de Lavernose-Lacasse

Exposé des motifs :

Vu la convention signée le 25/10/2012 avec la société Cemex Granulats Sud-Ouest et la SARL Les Lacs, concernant une autorisation de passage et d'entretien voirie, pour les besoins de leur activité. Vu l'acquisition de parcelles par le SAGe dans le cadre de devenir d'un parc d'activités et un site funéraire composé d'un crématorium et de salons funéraires.

Chacun en ce qui les concerne doit emprunter les parcelles E341 E991 ET E1105, parcelles appartenant à la commune de Lavernose-Lacasse.

Monsieur le Maire, demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de passage avec la société CEMEX Granulats Sud-Ouest/Le SAGe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de résilier la convention de passage avec la Cemex Granulats Sud-Ouest,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de passage avec la Société CEMEX Granulats Sud-Ouest et le SAGe, dans les conditions définies par le projet ci-joint

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Objet : DM N°8 – Virement de crédit OP 15

Numéro : VIII-2021/105

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes	
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues		-25 500,00		
2183 (21) - 15 : Matériel de bureau et matér.		25 500,00		
		0,00		
Total Dépenses		0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par DELSOL Alain, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture,

le et de la publication le

A Lavernose-Lacasse, le 06/12/2021

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,



Objet : Demande de subvention au titre du contrat de territoire pour l'extension de l'école maternelle – annule et remplace la délibération VII-2021/77

Numéro : VIII-2021-106

Exposé des visas :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Garonne du 7 avril 2016 relative aux Contrats de territoire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale Et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant la déclaration commune du 1er juillet 2015 du Président du Conseil départemental et des élus représentant les territoires du département (agglomérations et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR),

Considérant les rencontres du 16 novembre et du 10 décembre 2015 entre les maires, les élus de la Communauté d'Agglomération du Muretain et les Conseillers départementaux et services du Conseil départemental, visant à présenter le dispositif contractuel et à partager un regard croisé sur le territoire,

Considérant les échanges entre le territoire et le Conseil départemental, pour co-construire le Contrat de territoire,

Considérant le rôle de garant de la solidarité territoriale, conforté par la loi NOTRE (Titre III - *Solidarités et Egalité des Territoires*), se traduisant par la solidarité du département envers le bloc territorial de proximité.

Considérant la signature du contrat de territoire le 8 juin 2016 ;

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire indique qu'un contrat de territoire a été signé entre le conseil départemental de la Haute-Garonne, la communauté d'agglomération du Muretain et les communes membres.

Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner les dynamiques et les complémentarités des territoires urbains, périurbains, ruraux ou de montagne pour un développement équilibré
- Impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil
- Instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation dans un contexte de recomposition territoriale

Ce contrat a pour objectif de définir une stratégie d'aménagement et de développement durable par une programmation pluri annuelle. Les projets concernés sont les projets d'investissements en maîtrise d'ouvrage intercommunale, les projets de portée intercommunale en maîtrise d'ouvrage communale ainsi que les projets communaux de portée locale selon leur intégration dans les priorités et enjeux du contrat.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire pour :
l'extension de l'école maternelle pour des devis d'un montant de 300.510,00 € HT soit 360.612,00 €
TTC. Le dossier a également été déposé en DETR/DSIL auprès de l'Etat.

OBJET	HT	TTC
Travaux	267 000.00 €	320 400.00 €
Honoraires architecte	26 700.00 €	32 040.00 €
Etude de sol	1 910.00 €	2 292.00 €
Contrôle réglementaire	2 900.00 €	3 480.00 €
Etude thermique RT	2 000.00 €	2 400.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- De solliciter auprès du Conseil départemental les financements du Contrat de territoire pour l'extension de l'école maternelle pour des devis d'un montant de 300.510,00 € HT soit 360.612,00 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Objet : Renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 – annule et remplace la délibération VII-2021-95A du 15.11.2021

Numéro : VIII-2021/107

Exposé des motifs :

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le Conseil Municipal décide de doter la commune de Lavernose-Lacasse d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi -Pyrénées la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Midi -Pyrénées sera mise en place au sein de la commune à compter du 01/11/2021 au 30/10/2024

Article 2

La Caisse d'Epargne, (émetteur) de Midi -Pyrénées met à la disposition de la commune de Lavernose-Lacasse la carte d'achat du porteur désigné.

La commune de Lavernose-Lacasse procédera via son Règlement intérieur à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la commune de Lavernose-Lacasse une carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par la carte Achat de la commune est fixé à 12 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Lavernose-Lacasse dans un délai de 2 jours

Article 4

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Midi -Pyrénées et ceux du fournisseur.

Article 5

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi -Pyrénées retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

Article 6

L'abonnement annuel est de 150 €.

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros HT.

Une commission de 0.70 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la commune est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 0.80 %. Les intérêts de retard Tx révisable BCE + 0.70%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

-d'Approuver la mise en place de la carte d'achat public

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, pour procéder à la signature des documents relatifs à la carte d'achat public.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2021

LISTE DES DELIBERATIONS	NUMERO
Approbation de l'attribution de compensation 2021	VIII-2021/100
Demande de subvention pour l'extension de l'école maternelle auprès de l'Etat DETR/DSIL 2022	VIII-2021/101
Complément sur les tarifs de location de la salle des fêtes et la salle Vernosolem (salle château) aux associations	VIII-2021/102
Révision des tarifs de droit de place	VIII-2021/103
Autorisation signature convention de passage Cemex Granulats Sud-Ouest/SAGe/Commune de Lavernose-Lacasse – résilie la convention du 29/10/2012	VIII-2021/104
DM n°8 – Virement de crédit – opération 15	VIII-2021/105
Demande de subvention au titre de contrat de territoire pour l'extension de l'école maternelle – annule et remplace la délibération VII2021-77	VIII-2021/106
Renouvellement de la carte d'achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 – annule et remplace la délibération VII-201-95A du 15.11.2021	VIII-2021/107

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURES DES PRESENTS
DELSOL	Alain	MAIRE	
PELLEGRINO	Yvette	Premier adjoint	
SENTENAC	Patrick	Deuxième adjoint	
DESPLAS	Janine	Troisième adjoint	
MASCRE	Gérard	Quatrième adjoint	
BONNEMAISON	Chantal	Cinquième adjoint	Absente pouvoir à ZARADER Karine
LAMANDE	Laurent	Sixième adjoint	

ZARADER	Karine	Conseiller municipal	
LELEU	Gérard	Conseiller municipal	
GUERINI	Gilberte	Conseiller municipal	
DOTTO	Christian	Conseiller municipal	Absent
BASCANS	Pascale	Conseiller municipal	
BONNAC	Patrick	Conseiller municipal	
LECOMTE	Nathalie	Conseiller municipal	Absente pouvoir à GUELIN Carole

LEBLOND	Alain	Conseiller municipal	
PAROLIN	Vanessa	Conseiller municipal	Absente
LEROUX	Jean-François	Conseiller municipal	
SENTENAC	Chrystèle	Conseiller municipal	
FEUILLERAT	Patrick	Conseiller municipal	
GUELIN	Carole	Conseiller Municipal	
DE PUYMAURIN	Thierry	Conseiller municipal	
BIZET	Cécile	Conseiller municipal	Absente
TORRES	Sébastien	Conseiller municipal	Absent pouvoir à PELLEGRINO Yvette